

Service des approvisionnements

Rapport annuel 2022

Application des Règlements sur la gestion contractuelle de la Ville de Québec



Présenté aux conseils municipal et d'agglomération
Mars 2023

VILLE DE
QUÉBEC
*l'accent
d'Amérique*

Table des matières

| | |
|--|-----|
| Mot du directeur du Service des approvisionnements..... | iii |
| Mise en contexte | 1 |
| 1- Modifications apportées aux Règlements | 2 |
| 2- Application des mesures prévues au Règlement découlant des paragraphes 1 à 6 des articles 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes | 3 |
| 3- Rotation des fournisseurs à l'égard des contrats dont la dépense est d'au moins 25 000 \$.... | 5 |
| 4- Demandes de prix électronique soumise à moins de trois fournisseurs | 6 |
| 5- Autorisation de conclure de gré à gré par le Directeur général | 7 |
| 6- Modification apportée aux documents prévus au Règlement..... | 9 |
| 7- Contrat dont la dépense est d'au moins 25 000 \$ pour lequel un appel d'offres sur invitation ou une demande de prix électronique a été effectué auprès d'aucun fournisseur québécois | 10 |

Mot du directeur du Service des approvisionnements

Au nom du Service des approvisionnements, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2022 relatif à l'application des Règlements sur la gestion contractuelle de la Ville de Québec. Au cours de la dernière année, les chaînes d'approvisionnement (fournisseurs, transporteurs, manufacturiers) permettant la livraison d'un bien ont été grandement perturbées. La fluctuation des prix des matières premières, les délais de livraison plus élevés, les ruptures de stock de certains biens stocks et une diminution du nombre de soumissionnaires ont affecté les opérations de la Ville. De plus, le marché du travail régional se resserre et connaît une rareté de main-d'œuvre dans certains secteurs d'activité en lien avec les contrats de la Ville.

Les entreprises, freinées dans leur développement, se trouvent en situation de pouvoir et de devoir choisir leurs clients. Afin que la Ville de Québec demeure un donneur d'ouvrage de choix, le Service des approvisionnements a entrepris une démarche de balisage afin de comprendre les changements observés sur le marché et les raisons de la baisse d'intérêt envers les contrats publics. Pour ce faire, des rencontres de marché ont été effectuées auprès des fournisseurs de deux secteurs névralgiques de la Ville : les technologies de l'information et les travaux de construction.

Les principaux enjeux soulevés par les fournisseurs rencontrés sont, notamment, les modalités de paiement mal adaptées, les clauses contractuelles peu attrayantes, le manque de prévisibilité sur les projets à venir, la lourdeur dans le processus d'approbation. Bien que nous observions une stabilisation du prix des biens et du respect des délais de livraison, la pénurie de la main-d'œuvre perdurera dans les prochaines années.

Face à la situation, le Service des approvisionnements a présenté en juin dernier un plan pour demeurer attractif auprès des fournisseurs tout en respectant son cadre légal. Plusieurs améliorations ont déjà été apportées au processus d'approvisionnement, notamment, la réduction des délais d'approbation, l'amélioration de la qualité des estimations, le partage des risques commerciaux avec les fournisseurs, la mise à jour du cahier des charges pour le domaine de la construction.

La Ville de Québec poursuivra en 2023 l'amélioration de son processus d'approvisionnement pour rester attractive auprès de ses fournisseurs actuels. Elle visera à consolider son réseau de fournisseurs locaux et ainsi assurer le maintien d'un niveau suffisant de concurrence dans ses appels d'offres. Elle travaillera également à l'émergence de la relève auprès des fournisseurs par l'instauration d'une conduite responsable et soutiendra le développement de l'économie sociale.

David Drouin, avocat
Directeur du Service des approvisionnements
Ville de Québec

Mise en contexte

Le 2 décembre 2019, le conseil de la ville a adopté le Règlement sur la gestion contractuelle, R.V.Q. 2760. Le 4 décembre 2019, le conseil d'agglomération a adopté le Règlement de l'agglomération sur la gestion contractuelle, R.A.V.Q. 1299.

Ces règlements répondent à l'obligation prévue à l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes d'adopter un règlement sur la gestion contractuelle s'appliquant à tout contrat de la Ville de Québec et à son agglomération.

Comme mentionné à l'article 43 du Règlement sur la gestion contractuelle chaque année, lors d'une séance du conseil de la ville et d'agglomération, le directeur du Service des approvisionnements doit déposer un rapport d'application de ce règlement. Ce rapport doit :

1. Indiquer si des modifications ont été apportées au règlement au cours de l'année et le cas échéant, la nature de celles-ci;
2. Rendre compte de l'application des mesures prévues à ce règlement découlant des paragraphes 1 à 6 des articles 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes;
3. Rendre compte de l'application des mesures prises pour favoriser la rotation des fournisseurs à l'égard des contrats dont la dépense est d'au moins 25 000 \$;
4. Indiquer le nombre de contrats dont la dépense est d'au moins 25 000 \$ pour lesquels une demande de prix électronique a été effectuée auprès de moins de trois fournisseurs;
5. Indiquer le nombre de contrats conclus de gré à gré en application de l'article 14;
6. Indiquer si des modifications ont été apportées aux documents prévus au règlement et le cas échéant, la nature de celles-ci;
7. Indiquer le nombre de contrats dont la dépense est d'au moins 25 000 \$ pour lesquels un appel d'offres sur invitation ou une demande de prix électronique a été effectué auprès d'aucun fournisseur québécois.

Ce rapport est publié sur le site internet de la Ville.

1- Modifications apportées aux Règlements

Au cours de l'année 2022, les Règlements sur la gestion contractuelle de la Ville et de l'agglomération de Québec n'ont subi aucune modification.

2- Application des mesures prévues au Règlement découlant des paragraphes 1 à 6 des articles 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes

La loi sur les cités et villes stipule à l'article 573.3.1.2 que le règlement adopté par la Ville doit prévoir :

1. Des mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;
2. Des mesures visant à assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (chapitre T-11.011) et du Code de déontologie des lobbyistes (chapitre T-11.011, r. 2) adopté en vertu de cette loi;
3. Des mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
4. Des mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflits d'intérêts;
5. Des mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte;
6. Des mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat.

Le Service des approvisionnements est le pivot de la communication entre les fournisseurs et les services requérants de la Ville. Il s'assure de documenter la conformité des dossiers aux lois et règlements applicables et qu'aucune transaction, question ou relation n'intervienne directement entre requérants et fournisseurs potentiels le temps du processus d'acquisition jusqu'à l'adjudication.

Le Service des approvisionnements est également partie prenante lors de négociations et lorsque des ajustements aux contrats sont nécessaires. Une formation sur la négociation de contrats a été offerte au courant de l'année 2022 à tous les acheteurs et conseillers du service afin d'optimiser les économies tout en respectant l'encadrement de la Loi.

Enfin, le Service des approvisionnements a élaboré deux capsules de formation soit une en gestion contractuelle, et l'autre sur les comités de sélection. Ces formations mettent l'accent sur les gestes clés à adopter pour éviter les actes d'intimidation et le trafic d'influence, et s'assurer que le processus d'acquisition soit impartial, équitable et objectif. Elles permettent également d'identifier les situations possibles de conflits d'intérêts et les comportements à adopter dans de tels cas.

Ces deux formations sont maintenant intégrées au programme d'accueil des cadres.

Un guide concernant les comités de sélection est également disponible dans l'intranet.

Au courant de l'année, un rappel sera transmis à tous les employés concernés de la Ville afin qu'ils puissent suivre ces formations au besoin.

Afin de favoriser la rotation des éventuels cocontractants, le règlement de la Ville de Québec prévoit un mode de mise en concurrence pour les contrats dont la dépense est d'au moins 25 000 \$ et inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public, et édicte les conditions selon lesquelles un tel contrat peut plutôt être conclu de gré à gré.

Les résultats de ces dispositions sont détaillés aux chapitres suivants.

3- Rotation des fournisseurs à l'égard des contrats dont la dépense est d'au moins 25 000 \$

Le Règlement sur la gestion contractuelle prévoit trois modes d'adjudication pour les contrats dont la dépense est d'au moins 25 000 \$ et sous le seuil des appels d'offres publics, à savoir :

- Appel d'offres sur invitation
- Demande de prix électronique
- Gré à gré sur autorisation du directeur général

Deux de ces modes d'adjudication (appel d'offres sur invitation et demande de prix électronique) nécessitent une mise en concurrence dont le contrat est adjugé au plus bas soumissionnaire conforme.

Au total, 223 contrats pour une valeur totale de 9 930 052 \$ ont été conclus en respect du Règlement sur la gestion contractuelle. Voici les résultats selon les deux premiers modes d'adjudication, le troisième étant détaillé à la section 5.

Appels d'offres sur invitation

| Nombre d'appels d'offres | Nombre de fournisseurs différents ayant obtenu un contrat | Moyenne de soumissionnaires par appel d'offres | Valeur totale | Valeur moyenne par contrat |
|--------------------------|---|--|---------------|----------------------------|
| 22 | 20 | 2 | 1 346 058 \$ | 61 184 \$ |

Demandes de prix électronique (DPE)

| Nombre de DPE | Nombre de DPE soumises à trois fournisseurs | Nombre de DPE soumises à moins de trois fournisseurs | Valeur totale | Valeur moyenne par contrat |
|---------------|---|--|---------------|----------------------------|
| 178 | 172 | 6 | 7 474 235 \$ | 41 990 \$ |

4- Demandes de prix électroniques soumises à moins de trois fournisseurs

Le Règlement sur la gestion contractuelle prévoit que la demande de prix électronique doit être soumise à trois fournisseurs. L'article 12 du Règlement sur la gestion contractuelle prévoit que si moins de trois fournisseurs sont inscrits au fichier central des fournisseurs et qu'aucun autre fournisseur n'a été trouvé, le responsable du contrat au Service des approvisionnements consigne un résumé de la recherche sérieuse et documentée au système financier. Pour les six demandes de prix électroniques soumises à moins de trois fournisseurs en 2022, voici les informations :

Demandes de prix électroniques (DPE) soumises à moins de trois fournisseurs

| DPE | Objet du contrat | Nom des fournisseurs sollicités ⁽¹⁾ | Montant du contrat avant les taxes applicables | Bon de commande |
|-------|--|--|--|-----------------|
| 77153 | Renouvellement contrat de service de câblodistribution | <ul style="list-style-type: none"> ○ Compagnie de téléphone Bell du Canada ○ Vidéotron ltée | 32 369,14 \$ | 3569864 |
| 77226 | Expertises en conformité des espaces | <ul style="list-style-type: none"> ○ St -Gelais Montminy & associés architectes inc. ○ Technorm inc. | 76 000,00 \$ | 3579087 |
| 77189 | Fourniture et livraison de polymère - STEU Est et Ouest | <ul style="list-style-type: none"> ○ SNF Canada Ltd ○ Solutions chimiques industrielles inc. | 37 687,50 \$ | 3568266 |
| 78007 | Nettoyage des ouvrages de captage et de traitement des eaux - Été 2022 - LEVQ | <ul style="list-style-type: none"> ○ Industries Amnor inc ○ Ortec Environnement services inc. | 86 624,90 \$ | 3594508 |
| 77831 | Fourniture et livraison de munitions de pratique et de service pour le SPVQ 2022 | <ul style="list-style-type: none"> ○ Industries Centaure ltée ○ MD Charlton Co Ltd | 56 400,00 \$ | 3582532 |
| 77673 | DPE - Personnel manuel occasionnel pour la collecte de feuilles | <ul style="list-style-type: none"> ○ 162069 Canada inc (Extra multi-ressources) ○ 9207-6090 Québec inc. (Gestion GCE) | 10 267,01 \$ | 3581497 |

Ainsi, pour chacune des demandes de prix électronique comportant moins de trois fournisseurs, des démarches ont été consignées au système financier et elles répondent aux attentes prévues au Règlement. L'expertise nécessaire sur certains contrats et le niveau d'intérêt du marché pour le secteur d'activité sont les principales raisons consignées.

Note ⁽¹⁾ : Le fournisseur sollicité en **caractère gras** est l'adjudicataire du contrat.

5- Autorisation de conclure de gré à gré par le directeur général

L'autorisation de conclure de gré à gré est un mode d'adjudication pour les contrats sous le seuil des appels d'offres publics qui ne nécessite pas une mise en concurrence. Pour ce faire, le requérant doit soumettre au directeur général une demande écrite démontrant que la Ville de Québec n'a pas avantage à procéder à une mise en concurrence pour l'acquisition du bien ou du service et que les mesures établies pour assurer la rotation des fournisseurs sont respectées.

Au cours de l'année 2022, conformément au Règlement sur la gestion contractuelle, le directeur général a autorisé la conclusion sans mise en concurrence de 23 contrats pour une valeur de 1 109 759 \$ (avant taxes).

| Bon de commande | Objet du contrat | Nom des fournisseurs | Montant du contrat avant les taxes applicables |
|---------------------|---|--|--|
| 3581563 | Acquisition d'un tracteur et d'une remorque de 20 pieds | Location d'outils Beauport (1988) inc. | 85 958 \$ |
| 3612808 | Ventes publicitaires du Magazine Québec cité | Éditions EJS inc. | 85 510 \$ |
| 3580023 | Essai pilote de traitement in situ par oxydation chimique - Secteur rivière – F.-X.-Drolet | Englobe corp. (Tanknologie) | 84 568 \$ |
| 3577687 | Acquisition de cartes promotionnelles pour congressistes (ACFAS 2022) | Hello Network inc. | 83 395 \$ |
| 3571426 | Acquisition d'ordinateurs Forensic Workstation (77427) | Teel Technologies Canada | 81 463 \$ |
| 3607898 | Acquisition d'un ensemble de désincarcération pour le SPCIQ (81623) | Boivin & Gauvin inc. | 63 155 \$ |
| 3598944 | Services professionnels - Contrat de services d'aide temporaire - Conseiller en approvisionnement | Klb group Canada inc. | 59 325 \$ |
| xxxxxx ¹ | Services spécialisés | Fournisseur | 49 916 \$ |
| 3561344 | Services techniques - Projet Poésies sur les toits | Les spécialistes du néon et de l'enseigne inc. | 49 620 \$ |
| 3586516 | Caméra mobile PANWVX6533LN et accessoires, visite du Saint-Père (78035) | Panavidéo inc. | 48 909 \$ |

Note ¹ : Besoin du SPVQ non divulgué pour raison de sécurité

| Bon de commande | Objet du contrat | Nom des fournisseurs | Montant du contrat avant les taxes applicables |
|-----------------|---|---|--|
| 3621151 | Nettoyage après dégât d'eau - TE Station Henri-Bourassa (86727) | Groupe Qualinet inc. | 46 206 \$ |
| 3582993 | Service géré 24/7 pour supporter la Ville en cas d'incident en technologies de l'information (76023) | Consultation Koasec inc. | 43 800 \$ |
| 3621093 | Prolongation au contrat d'entretien pour le système d'enregistrement Nice (75931) | Solutions Oxilio inc. | 38 000 \$ |
| 3583924 | Offre de service : Diagnostic organisationnel | Expertise H2H inc. | 37 951 \$ |
| 3572680 | Services techniques - Localisation d'un massif de Trans-Énergie en milieu de chaussée, boul. de la Canardière, à l'intersection de l'avenue Montmorency | Upex inc. | 36 177 \$ |
| 3588206 | Soutien technique aux opérations du traitement de la paie | France Bouchard (Gestion FB) | 35 959 \$ |
| 3564332 | Service d'un examinateur externe spécialiste en révision d'enquête | Martin Bilodeau Consultant | 31 500 \$ |
| 3569726 | Fourniture de repas et de collations lors des manifestations contre les mesures sanitaires du 2022-02-03 au 2022-02-06 | Traiteur Buffet St-Émile inc. (9220-3165 Québec inc.) | 29 873 \$ |
| 3583049 | Services professionnels de communication en médias sociaux | Marie-Josée Pelletier | 25 000 \$ |
| 3586699 | Optimisation d'un processus de dotation | Linovati inc. | 24 890 \$ |
| 3586518 | Caméra mobile AXIS Q6315-LE et accessoires pour la visite du Saint-Père (78035) | Logic-Contrôle inc. | 23 331 \$ |
| 3602824 | Fourniture d'enrobés bitumineux - Visite du Saint-Père (80181) | 9167-6114 Québec inc. (Pavage UCP) | 23 296 \$ |
| 3594681 | Comité de sélection et évaluation de candidats - DGA Infrastructures durables | Guy Lafrenière Gestion de talents inc. | 21 957 \$ |

6- Modification apportée aux documents prévus au Règlement

Aucune modification n'a été apportée aux documents prévus au Règlement au cours de l'année 2022.

7- Contrat dont la dépense est d'au moins 25 000 \$ pour lequel un appel d'offres sur invitation ou une demande de prix électronique a été effectué auprès d'aucun fournisseur québécois

Au cours de l'année 2022, aucun fournisseur Québécois n'a été invité dans un seul contrat très spécialisé :

| Bon de commande | Objet du contrat | Nom des fournisseurs invités | Montant du contrat avant les taxes applicables |
|-----------------|--|---|--|
| 77610 | Acquisition de vêtements spécialisés pour le Service de police de la Ville de Québec | 911 Supply, AB Parabellum Prime Corp. DS Tactical, CB | 35 374 \$ |

